



Info_79_ED_2011-12
17 octobre 2011

« Présidentielle 2012 : François Hollande souhaite une « évaluation » de l'ANR et de l'AERES permettant d'en « redéfinir les missions »

Dépêche AEF 1557385 du 28-09-2011

François Hollande, candidat à la primaire socialiste, souhaite « mener, en liaison avec l'OPECST, une évaluation transparente et débattue politiquement de l'ANR, de l'Aeres, permettant de redéfinir les missions de ces deux instances et de redonner des initiatives aux organismes et au Parlement dans l'orientation des grands programmes stratégiques de recherche fondamentale comme orientée ». C'est ce qui ressort de son programme « enseignement supérieur et recherche », rédigé par Geneviève Fioraso, députée PS de l'Isère et le député de Meurthe-et-Moselle Jean-Yves Le Déaut. Les deux députés se sont appuyés sur un groupe de travail d'une « dizaine d'universitaires et chercheurs ». Le projet de François Hollande est structuré autour de deux axes : « démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et multiplier par deux le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en quinze ans » et « rétablir la confiance avec les chercheurs et les enseignants-chercheurs et assurer la reconnaissance internationale de l'université et de la recherche françaises ».

« À l'image des pays les plus avancés en matière de recherche, la confiance a priori et l'évaluation a posteriori seront privilégiées, allégeant ainsi la lourdeur administrative et technocratique à laquelle les chercheurs et directeurs de laboratoires consacrent un temps précieux », écrit le candidat à la primaire.

Il estime qu'il « faut disposer d'une recherche forte, du fondamental à l'application, qui permettra de faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés : réchauffement climatique, accès du plus grand nombre aux ressources naturelles, à l'alimentation, lutte contre les pandémies ».

Par ailleurs, il propose de « valoriser le statut des docteurs en facilitant leur insertion professionnelle aujourd'hui insatisfaisante dans la recherche publique comme privée », et de « recruter des docteurs dans les grands corps d'État ».

« Eviter les abus du CIR »

Il appelle également à « élaborer des règles claires, respectant les intérêts de chacun, dans les partenariats, utiles, entre la recherche publique et la recherche privée. Dans ce cadre, le CIR (crédit impôt recherche) devra être revu pour privilégier les partenariats avec les PMI-PME, les ETI créatrices d'emplois. Les effets d'aubaine sans contrepartie de création d'emplois devront être réduits pour certains grands groupes. Passé de 1,3 milliard d'euros à 4 milliards en trois ans, le CIR doit faire l'objet d'une évaluation qui permettra de réduire sa progression et éviter les abus : l'économie réalisée pourra financer une partie des mesures préconisées par ailleurs. » En effet, il entend limiter « sa croissance exponentielle (entre 700 000 et 1 milliard d'euros) ».

Il souhaite par ailleurs « relancer une ambition européenne pour peser sur le plan international ». « Quand la Chine investit des moyens considérables pour la recherche, quand la Corée s'est fixé comme objectif d'y consacrer 5 % de son PIB d'ici à trois ans (la France plafonne à 2,2 % depuis sept ans, loin des 3 % de Lisbonne), il est indispensable de relancer des programmes ambitieux de recherche au niveau européen et de les doter de budgets plus importants. C'est avant tout une question de volonté politique qui doit être affirmée conjointement par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les pays scandinaves pour entraîner les autres pays européens. Seule, la France aura bien du mal à peser face à la concurrence internationale. »

Valorisation

« Par ailleurs, pour conforter les emplois aujourd'hui et préparer ceux de demain, assurant ainsi un avenir professionnel aux jeunes générations, il est indispensable de mettre en place des systèmes de soutien au transfert de technologie simples, efficaces, sans effet d'aubaine, avec un effort particulier pour les PMI-PME et les entreprises de taille intermédiaire les plus créatrices d'emplois durables, avec un double objectif : la réindustrialisation et la promotion de nouvelles filières, en particulier les écotechnologies (énergies renouvelables, efficacité énergétique, traitement des déchets) mais aussi la médecine personnalisée, la réponse aux enjeux du vieillissement, les métiers de la culture, les métiers liés aux technologies de la communication par exemple. »

Présidentielle 2012 : François Hollande veut « donner aux universités les moyens de leur autonomie »

Dépêche AEF 155724 du 28-09-2011

« François Hollande ne fait pas de promesse mirifique qu'il ne pourra pas tenir, il ne promet pas une revalorisation à tout le monde, mais il a clairement fait de la jeunesse sa priorité », déclare à AEF Geneviève Fioraso, députée PS de l'Isère et chargée de rédiger le programme « enseignement supérieur et recherche » de François Hollande, candidat à la primaire socialiste, avec le député de Meurthe-et-Moselle Jean-Yves Le Déaut. Les deux députés se sont appuyés sur un groupe de travail d'une « dizaine d'universitaires et chercheurs ». Le projet de François Hollande est structuré autour de deux axes : « démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et multiplier par deux le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en 15 ans » et « rétablir la confiance avec les chercheurs et les enseignants-chercheurs et assurer la reconnaissance internationale de l'université et de la recherche françaises ».

Interrogée sur les « points de clivage » de François Hollande avec les autres candidats à la primaire socialiste, Geneviève Fioraso répond : « C'est un état d'esprit. Nous avons clairement établi des priorités et nous ne promettons que ce que nous serons en mesure de conduire. Nous avons choisi de nous recentrer sur les jeunes. Quant aux personnels, très déstabilisés par le quinquennat de Nicolas Sarkozy, l'objectif est de restaurer la confiance avec eux. Ils ne veulent pas forcément de l'argent, mais de la reconnaissance. Nous nous engageons à prendre en compte et à valoriser leur investissement dans les missions pédagogiques par exemple. De plus, et c'est très important, pour François Hollande, l'éducation est un continuum de la petite enfance jusqu'à la formation tout au long de la vie, et non une série d'étapes. »

Aménager la LRU par une Loi-Cadre

« Le principe d'autonomie des universités n'est pas remis en cause et fait partie du projet des socialistes. Encore faut-il donner aux établissements les moyens de cette autonomie », écrit François Hollande. « L'autonomie, ça s'organise et ça s'accompagne », détaille Geneviève Fioraso. « Donc la LRU, on l'aménage grâce à une loi-cadre en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, précédée d'une large concertation. »

François Hollande entend en effet « rétablir la confiance avec les chercheurs et les enseignants-chercheurs ». Il propose « plusieurs axes de travail, dont les modalités seront discutées avec les universités et pourront faire l'objet d'assises régionales et nationales ».

Il estime, en outre, que « les budgets de fonctionnement [des universités] sont insuffisants, d'autant qu'ils ont été ponctionnés, tout comme le budget des grands organismes de recherche, pour financer les plans campus et les investissements d'avenir ». « Sur la base d'une évaluation par le terrain de la loi LRU, cinq ans après sa mise en œuvre, une loi-cadre permettra de redonner des perspectives à moyen terme aux universités comme aux organismes de recherche, tant sur le plan financier que sur la lisibilité des formations, la formation des personnels, les possibilités de recrutement à tous niveaux (enseignants-chercheurs, techniciens, ingénieurs de recherche, administratifs), a fortiori pour le recrutement d'enseignants-chercheurs internationaux », écrit-il.

Réorienter le travail des investissements d'avenir dans un esprit coopératif

François Hollande insiste sur la nécessité de « rétablir la collégialité et la démocratie universitaire mises à mal par un clivage croissant et une concurrence effrénée entre universités ». Il note que « si la mutualisation doit être recherchée pour valoriser au mieux les atouts de la recherche française dans un contexte financier contraint, elle ne doit pas aboutir à la constitution de quelques pôles d'excellence au détriment d'universités de seconde zone dites 'de proximité', d'où la recherche serait progressivement exclue, ce qui appauvrirait considérablement les territoires concernés ».

« Des niches d'excellence existent dans toutes les universités et l'objectif est de privilégier le travail en réseau, par thématiques fortes, avec un ou plusieurs chefs de file, sur tout le territoire. L'échelon régional et interrégional devra être davantage sollicité pour organiser cette coopération nationale, indispensable à la progression de la recherche. Le travail important réalisé par les équipes de recherche et les universitaires dans leurs réponses aux plans campus et investissements d'avenir ne doit pas être balayé, mais réorienté dans cet esprit coopératif. »

Par ailleurs, pour les étudiants, François Hollande souhaite « améliorer leur environnement et leurs conditions de vie », ce qui passe par « une allocation de formation globale avec un montant tenant compte du revenu des parents et un programme volontariste de rénovation et de construction de logements (de l'ordre de 8 000 par an) ».

Financement

S'agissant du financement de son programme global, François Hollande évoque « la réorientation de la partie 'effet d'aubaine' du CIR (crédit impôt recherche) et la limitation de sa croissance exponentielle (entre 700 000 et 1 milliard d'euros), la perception de la taxe d'apprentissage par les universités, le recours à

leurs fonds propres par les universités, soit 1,5 milliard d'euros aujourd'hui bloqués par leurs tutelles ». « Les fonds de roulement des universités sont parfois un peu élevés. Nous proposons d'assouplir les règles afin de pouvoir mobiliser cet argent », détaille Geneviève Fioraso qui se veut « aux antipodes des effets d'annonce de Valérie Pécresse qui a promis des milliards dans le cadre du plan campus ou des investissements d'avenir alors que les universités ne voient toujours rien venir ! »

Par ailleurs, dans son programme, François Hollande fait des propositions pour favoriser la réussite des étudiants et, en matière de recherche, propose, outre une réorientation du CIR, une évaluation transparente et débattue politiquement de l'ANR, de l'Aeres.

« Présidentielle 2012 : le programme « enseignement supérieur et recherche » de François Hollande (27 septembre 2011)

Les propositions de François Hollande pour l'enseignement supérieur et la recherche

François Hollande a placé la jeunesse au coeur de son projet pour la France. L'éducation, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, sera donc une priorité avec l'objectif d'augmenter significativement le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et d'améliorer l'égalité d'accès à ces diplômes. Cette formation, la plus qualifiante possible, doit permettre de s'insérer dans la vie professionnelle. Il faut aussi disposer d'une recherche forte, du fondamental à l'application, qui permettra de faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés : réchauffement climatique, accès du plus grand nombre aux ressources naturelles, à l'alimentation, lutte contre les pandémies...

Par ailleurs, pour conforter les emplois aujourd'hui et préparer ceux de demain, assurant ainsi un avenir professionnel aux jeunes générations, il est indispensable de mettre en place des systèmes de soutien au transfert de technologie simples, efficaces, sans effet d'aubaine, avec un effort particulier pour les PMI-PME et les Entreprises de Taille Intermédiaire les plus créatrices d'emplois durables, avec un double objectif : la réindustrialisation et la promotion de nouvelles filières, en particulier les écotechnologies (énergies renouvelables, efficacité énergétique, traitement des déchets) mais aussi la médecine personnalisée, la réponse aux enjeux du vieillissement, les métiers de la culture, les métiers liés aux technologies de la communication par exemple.

Des indicateurs alarmants

Disons le clairement, les indicateurs sur la formation des jeunes en France sont plus qu'alarmants. Aujourd'hui, 150 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme ni formation qualifiante et le taux de chômage des moins de 25 ans est l'un des plus élevés d'Europe. Avec 24 % seulement de jeunes titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au niveau licence contre 41 % au Danemark, avec 1,3 % de son PIB consacré à l'enseignement supérieur, un montant inférieur à celui de l'OCDE (1,5 %) et des Etats-Unis (2,9 %), la France est à la traîne et doit réagir. Facteur aggravant : la mixité sociale est en nette diminution à l'Université et les jeunes issus de familles modestes sont de moins en moins nombreux à être diplômés de l'enseignement supérieur. Deuxième facteur aggravant : leur nombre diminue au pro rata du nombre d'années d'études : en 3ème cycle, ils ne sont plus que 5 % contre 13 % dans le premier, alors que les ouvriers, salariés modestes, employés, représentent 25,4 % de la population active. Pourtant, nous avons besoin du talent de tous les jeunes, quel que soit leur milieu social, car la recherche, la connaissance, l'innovation ne sont pas le privilège de quelques uns.

Agir en continuité, de la petite enfance à l'enseignement supérieur

Nous devons réagir vite, sous peine de continuer à accumuler un retard qui deviendra impossible à combler. Pour cela, il faut agir dès la petite enfance et tout au long de la scolarité, en redonnant des moyens en personnel et en ressources et en refondant les modes d'apprentissage, les rythmes scolaires, au service de la réussite à l'école. Les décisions doivent être prises en fonction de l'intérêt de la communauté éducative (enseignants, parents, enfants) et pas seulement,

comme c'est le cas depuis 5 ans, selon des critères de baisses de crédits systématiques. C'est dans cet esprit que François Hollande a décidé de recréer, en 5 ans, les 60 000 postes d'enseignants perdus au cours de ces dernières années. C'est un signe fort qui devra s'accompagner de changements profonds et d'un contrat avec la communauté éducative pour la réussite à l'école, avec des moyens supplémentaires pour les quartiers en ZUS. L'année de formation pédagogique, avec des stages pratiques encadrés dans les écoles, supprimée par la droite, sera rétablie et les postes d'enseignants et d'encadrants dans les quartiers les moins favorisés seront revalorisés et confiés à des tandems d'enseignants expérimentés et d'enseignants plus jeunes, au lieu d'y envoyer des débutants, souvent démunis, comme c'est le cas aujourd'hui..

Face à ce constat, deux priorités :

- 1 – Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur , en favorisant un parcours de réussite pour tous les étudiants
- 2 – Assurer la reconnaissance internationale de l'université et de la recherche françaises

1. première priorité : démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, en favorisant un parcours de réussite pour tous les étudiants et multiplier par deux le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en 15 ans

Pour l'université, la priorité sera de lutter contre l'échec qui frappe aujourd'hui le premier cycle où près d'un étudiant sur deux inscrit en première année ne décroche pas de diplôme. Pour atteindre en 15 ans l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, des mesures immédiates et concrètes s'imposent :

- **favoriser un parcours personnalisé** pour les étudiants : information et orientation choisie au collège et au lycée, avec le soutien et l'engagement des collectivités territoriales, avec une présentation des métiers et une incitation à poursuivre des études, y compris pour les filières technologiques et professionnelles, amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants à l'université, organisation des licences sur une base pluridisciplinaire les deux premières années pour élargir le champ des choix ultérieurs et des débouchés professionnels, diversité des méthodes pédagogiques (davantage d'alternance, tutorat par des doctorants, alternatives aux amphis bondés, utilisation renforcée des TIC, minimum de 25 heures de cours par semaine pour les étudiants, possibilité de faire une licence en 4 ans...), intégration d'un projet professionnel dès les années de licence

- **faciliter les passerelles** : accompagnement des titulaires de bacs pro et technologiques dans des filières courtes (DUT, BTS) intégrées à l'université, et incitation à la poursuite d'études ensuite, intégration des classes préparatoires à l'université pour favoriser « en douceur » le rapprochement grandes écoles-universités à l'image des standards internationaux, intégration plus importante d'étudiants issus de cursus universitaires dans les écoles et échanges accrus entre écoles et universités... Cela passe aussi par une répartition plus équitable des dotations de l'Etat pour les étudiants en licence et les étudiants des classes préparatoires : aujourd'hui, le ratio est de 1 à 5 en faveur des prépas, c'est tout à fait inacceptable... Toutes les filières doivent être considérées comme des filières d'excellence, avec une même ambition : la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et l'avenir économique et social de notre pays

- **Encourager les efforts pédagogiques** par une reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants chercheurs et des bonifications des dotations de l'Etat au bénéfice des universités faisant preuve d'initiatives innovantes et efficaces à la fois pour assurer la diversité sociale et la réussite des étudiants

- **Valoriser le statut des docteurs** en facilitant leur insertion professionnelle aujourd'hui insatisfaisante dans la recherche publique comme privée, recruter des docteurs dans les grands corps d'Etat, développer des doctorats professionnels en direction des entreprises, à l'image des contrats CIFRE, en bonifiant les programmes coopératifs entre recherche publique et privée en cas d'embauche de doctorants qui compléteront ainsi l'apport des ingénieurs de recherche

- **Améliorer l'environnement et les conditions de vie des étudiants** : allocation de formation globale avec un montant tenant compte du revenu des parents, programme volontariste de rénovation et de construction de logements (de l'ordre de 8 000 par an) tenant compte des

nouvelles pratiques de vie des étudiants (co-location, cohabitation intergénérationnelle et solidaire, espaces internet et lieux de convivialité communs, activités culturelles, sportives...)

- **Renforcer l'accueil des étudiants étrangers**, qui ouvrent à la culture internationale et développent un maillage durable entre notre pays et le reste du monde utile à la coopération internationale et au développement des échanges économiques, culturels, politiques.

2. deuxième priorité : Rétablir la confiance avec les chercheurs et les enseignants chercheurs et assurer la reconnaissance internationale de l'université et de la recherche françaises

Le discours de défiance de Nicolas Sarkozy en janvier 2009 envers « les chercheurs qui cherchent mais ne trouvent pas » ainsi que les réformes et appels d'offres qui se sont succédé à un rythme effréné ont déstabilisé en profondeur le milieu universitaire. Les mouvements de protestation de 2009 en témoignent. Pour François Hollande, le premier signe adressé aux universités sera d'affirmer sa confiance dans leur capacité à innover, à prendre des initiatives, à développer des formations et des recherches porteuses de progrès dans toutes les disciplines, sciences humaines et sociales, trop souvent parents pauvres, comme sciences dites « dures », en privilégiant, pour l'enseignement comme pour la recherche des croisements et échanges entre toutes ces disciplines. Des incitations au décloisonnement des formations seront apportées, en rétablissant le dialogue entre l'Etat, les Régions et les universités qui a tellement fait défaut au cours de ces dernières années.

Il s'agit bien d'impulser une nouvelle dynamique pour la recherche et l'enseignement supérieur en s'appuyant sur les atouts et les talents.

Pour cela, François Hollande propose plusieurs axes de travail, dont les modalités seront discutées avec les universités et pourront faire l'objet d'assises régionales et nationales :

- **Redonner des perspectives avec la réforme de la loi LRU** et l'établissement d'une loi cadre en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, précédée d'une large concertation. Le principe d'autonomie des universités n'est pas remis en cause et fait partie du projet des socialistes. Encore faut-il donner aux établissements les moyens de cette autonomie. La Conférence des Présidents d'Université a rappelé récemment la situation de crise financière rencontrée par de nombreuses universités, dont les budgets de fonctionnement sont insuffisants, d'autant qu'ils ont été ponctionnés, tout comme le budget des grands organismes de recherche, pour financer les plans campus et les investissements d'avenir. Le budget 2012 ne fait qu'accentuer la tendance. La CPU a ainsi estimé à 20 millions d'euros la non-budgétisation des charges liées à l'actualisation des salaires (GVT). Il accentue aussi la difficulté pour les universités, faute de ressources, de former correctement leur personnel ou de recruter des cadres de haut niveau. Sur la base d'une évaluation par le terrain de la loi LRU, cinq ans après sa mise en oeuvre, une loi cadre permettra de redonner des perspectives à moyen terme aux universités comme aux organismes de recherche, tant sur le plan financier que sur la lisibilité des formations, la formation des personnels, les possibilités de recrutement à tous niveaux (enseignants chercheurs, techniciens, ingénieurs de recherche, administratifs), a fortiori pour le recrutement d'enseignants-chercheurs internationaux.

- **Rétablir la collégialité et la démocratie universitaire** mises à mal par un clivage croissant et une concurrence effrénée entre universités : la segmentation des instances, accélérée par la réforme LRU, le plan Campus et les Investissements d'Avenir (ANR, PRES, RTRA, RTRS, AERES, Idex, Labex, Equipex, IRT, IEED, SATT, Alliances, Instituts Carnot...) et la concurrence non régulée entre territoires ont déstabilisé les équipes de recherche, brouillé la lisibilité des structures et opacifié le système décisionnel dans les universités et les organismes de recherche. Par ailleurs, si la mutualisation doit être recherchée pour valoriser au mieux les atouts de la recherche française dans un contexte financier contraint, elle ne doit pas aboutir à la constitution de quelques pôles d'excellence au détriment d'universités de seconde zone dites « de proximité », d'où la recherche serait progressivement exclue, ce qui appauvrirait considérablement les territoires concernés. Des niches d'excellence existent dans toutes les universités et l'objectif est de privilégier le travail en réseau, par thématiques fortes, avec un ou plusieurs chefs de file, sur tout le territoire. L'échelon régional et interrégional devra être davantage sollicité pour organiser cette coopération nationale, indispensable à la progression de la recherche. Le travail important réalisé par les équipes de recherche et les universitaires dans leurs réponses aux plans campus et Investissements d'Avenir ne doit pas être balayé, mais réorienté dans cet esprit coopératif. On peut d'ailleurs remarquer que, 3 ans après l'annonce de 10 plans Campus, des sommes infimes

ont été débloquées par l'Etat et que ce sont les collectivités territoriales qui font l'avance des projets...et que dire des investissements d'avenir, censés relancer rapidement l'économie nationale face à la crise et dont, 2 ans après le démarrage, les porteurs de projet n'ont pas encore reçu le moindre euro.

- **Mener, en liaison avec l'OPECST, une évaluation transparente et débattue politiquement de l'ANR, de l'AERES**, permettant de redéfinir les missions de ces deux instances et de redonner des initiatives aux organismes et au Parlement dans l'orientation des grands programmes stratégiques de recherche fondamentale comme orientée. A l'image des pays les plus avancés en matière de recherche, la confiance a priori et l'évaluation a posteriori seront privilégiées, allégeant ainsi la lourdeur administrative et technocratique à laquelle les chercheurs et directeurs de laboratoires consacrent un temps précieux.

- **Elaborer des règles claires**, respectant les intérêts de chacun, dans les partenariats, utiles, entre la recherche publique et la recherche privée. Dans ce cadre, le Crédit d'impôt recherche devra être revu pour privilégier les partenariats avec les PMI-PME, les ETI créatrices d'emplois. Les effets d'aubaine sans contrepartie de création d'emplois devront être réduits pour certains grands groupes. Passé de 1,3 Mds d'euros à 4 milliards en 3 ans, le CIR doit faire l'objet d'une évaluation qui permettra de réduire sa progression et éviter les abus : l'économie réalisée pourra financer une partie des mesures préconisées par ailleurs.

- **Relancer une ambition européenne pour peser sur le plan international** : Quand la Chine investit des moyens considérables pour la recherche, quand la Corée s'est fixé comme objectif d'y consacrer 5 % de son PIB d'ici 3 ans (la France plafonne à 2,2 % depuis 7 ans, loin des 3 % de Lisbonne), il est indispensable de relancer des programmes ambitieux de recherche au niveau européen et de les doter de budgets plus importants. C'est avant tout une question de volonté politique qui doit être affirmée conjointement par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les pays scandinaves pour entraîner les autres pays européens. Seule, la France aura bien du mal à peser face à la concurrence internationale.

- **Les financements** de ces mesures : réorientation de la partie « effet d'aubaine » du CIR et limitation de sa croissance exponentielle (entre 700 000 et 1 Md euros), perception de la taxe d'apprentissage par les universités, recours à leurs fonds propres par les universités, soit 1,5 Md euros aujourd'hui bloqués par leurs tutelles